

MC/2182

**Original: anglais
17 novembre 2005**

QUATRE-VINGT-DIXIÈME SESSION

**DEMANDE DE REPRÉSENTATION
EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
*ISLAMIC RELIEF***

**DEMANDE DE REPRÉSENTATION
EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
*ISLAMIC RELIEF***

1. Dans une lettre datée du 31 octobre 2005, dont une copie est jointe en annexe I, le Président d'*Islamic Relief* a présenté une demande officielle visant à l'obtention par son organisation du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, datée du 15 novembre 2005, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DU 31 OCTOBRE 2005 ADRESSÉE PAR
LE PRÉSIDENT D'ISLAMIC RELIEF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux relations existant entre *Islamic Relief* et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les programmes et activités de l'OIM dans le domaine de la migration revêtent un grand intérêt pour *Islamic Relief* et nous sommes désireux de nouer des relations plus étroites avec votre organisation.

Les activités d'*Islamic Relief* dans les domaines de l'aide humanitaire et de la lutte contre la pauvreté peuvent se coordonner avec les actions menées par l'OIM dans le domaine migratoire. Plus particulièrement, *Islamic Relief* serait prêt à collaborer à la mise sur pied de projets de développement communautaire et à la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes victimes de situations d'urgence et de conflit. Qui plus est, des informations et des études sur les questions d'intérêt mutuel peuvent être échangées entre les deux organisations.

J'ai le plaisir de vous informer que *Islamic Relief* désire prendre part aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations et je vous serais reconnaissant de prendre les mesures appropriées pour soumettre cette demande au Conseil de l'Organisation pour examen.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DU 15 NOVEMBRE 2005 ADRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU PRÉSIDENT D'*ISLAMIC RELIEF***

Monsieur,

Je me réfère à votre lettre du 31 octobre 2005 par laquelle vous me faites part du souhait d'*Islamic Relief* d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La coopération croissante entre les deux organisations, dont attestent les négociations récentes sur un accord de coopération entre l'OIM et *Islamic Relief*, augure bien de notre collaboration future dans le domaine de l'aide humanitaire et d'autres questions d'intérêt mutuel.

Soyez assuré que les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la quatre-vingt-dixième session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2005. Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis à l'ensemble des États Membres et des observateurs en temps opportun. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

[Formule de politesse]